
TRIBUNAL DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Affaire n° : UNDT/NY/2023/013
Ordonnance n° : 031 (NY/2024)
Date : 18 mars 2024
Original : Français

6. Sauf décision contraire, à la réception des mémoires finaux ou à l'expiration du délai imparti, le Tribunal statuera sur l'affaire et rendra son jugement sur la base des éléments de preuve versés au dossier.

(Signed)

Juge Joëlle Adda

Ainsi ordonné le 18 mars 2024

Enregistré au Greffe le 18 mars 2024

(Signed)

Isaac Endeley, Greffier, New York